

N° : DE/44/7.2/12.04.2021-4

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	7
Présents	39	Absent non représenté :	1
VOTANTS			46

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle des Fêtes à Sorgues, le 12 avril 2021, après convocation légale reçue le 06 avril 2021, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. David BELLUCCI, M. Jean BERARD, M. Fulgencio BERNAL, M. Didier CARLE, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, M. Laurent COMTAT, Mme Patricia COURTIER, M. Patrice DE CAMARET, Mme Aurélie DEVEZE, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Isabelle DUCRY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Sylviane FERRARO, M. Cyrille GAILLARD, M. Stéphane GARCIA, Mme Sandy GEIGER, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Christian GROS, Mme Florence GUILLAUME, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, M. Thierry LAGNEAU, M. Stéphane MICHEL, Mme Annie MILLET, M. Samuel MONTGERMONT, M. Marc MOSSÉ, M. Michel MUS, Mme Patricia NICOLAS, M. Guillaume PASCAL, Mme Christelle PEPIN, M. Michel PERRAND, M. Raymond PETIT, M. Bernard RIGEADE, M. Christian RIOU, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Aurélie VERNHES, M. Gêrôme VIAU.

Etaient Absents représentés :

Mme Carine BLANC-TESTE (pouvoir donné à M. Samuel MONTGERMONT), Mme Nadège BOISSIN (pouvoir donné à M. Didier CARLE), M. Dominique DESFOUR (pouvoir donné à M. Serge SOLER), M. Christophe MOURGEON (pouvoir donné à M. Michel MUS), Mme Valérie PEYRACHE (pouvoir donné à Mme Aurélie DEVEZE), Mme Emmanuelle ROCA (pouvoir donné à M. Stéphane GARCIA), M. Joël SERAFINI (pouvoir donné à M. Christian GROS).

Etait Absente non représentée :

Mme Cindy CLOP.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **M. Gêrôme VIAU** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Budget Général - Vote du taux de la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères
 pour 2021**

M. Stéphane GARCIA Vice-Président rappelle à l'assemblée que par délibération 14 en date du 27 septembre 2016, la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » a voté une taxe d'enlèvement d'ordures ménagères de zone pour le secteur de « Althen-des-Paluds, Monteux, Pernes-les-Fontaines » et le secteur de « Bédarrides et Sorgues ».

Il s'agit aujourd'hui de fixer le taux de TEOM 2021 pour ces deux secteurs.

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 22 mars 2021,

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le :

Affiché le :

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

99_DE-084-248400293-20210412-12042021_4-

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 29 mars 2021,

Il est proposé à l'assemblée de voter les mêmes taux qu'en 2020

Il s'agit donc de voter les taux suivants :

- Secteur « Althen-des-Paluds, Monteux, Pernes-les-Fontaines »
13.28%
- Secteur « Bédarrides, Sorgues »
11,50%

Le Conseil Communautaire,

Monsieur Stéphane GARCIA, Vice-Président, entendu, et après en avoir délibéré à 43 voix pour et 3 contres (R. IGOULEN, P. DE CAMARET, F. GUILLAUME) des membres présents et représentés,

DECIDE que le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2021 est fixé à :

- Secteur « Althen-des-Paluds, Monteux, Pernes-les-Fontaines » : 13.28%
- Secteur « Bédarrides, Sorgues » : 11,50%

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

Le Président,

